Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 34 (1942)
Heft: 4

Artikel: Anniversaires
Autor: Uebersax, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384319

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

31 décembre 1941. L'ordonnance du Département fédéral de l'économie publique tendant à assurer l'approvisionnement de la population et de l'armée en matières premières pour l'industrie de la construction autorise l'Office de guerre pour l'industrie et le travail a édicter des prescriptions sur la production, l'attribution, la transformation, l'entreposage, la distribution, le commerce, la livraison, l'acquisition, l'emploi, la consommation et le régime de la livraison obligatoire de matières premières, matières auxiliaires et produits fabriqués des entreprises industrielles et artisanales de la construction et des branches d'industries annexes.

Anniversaires.

Nos collègues Emile Giroud et René Robert ont accompli vingt-cinq ans d'activité comme secrétaires de la F. O. M. H.

Nos deux amis ont reçu de chaleureuses félicitations et un souvenir de la part des sections romandes de la F. O. M. H.

Voici, brièvement retracées, quelques dates marquantes de leur activité.

Emile Giroud apprit le métier de monteur de boîtes dès 1910; il l'exerça pendant quatre ans seulement. En 1916, âgé de vingt ans, il entra comme employé au bureau de la section de la F. O. M. H. du Locle. Celle-ci n'avait pas les moyens financiers pour payer un employé en plus du secrétaire en charge. Elle comptait pourtant à cette époque plus de mille membres. La moitié du salaire d'Emile Giroud était récupérée par la distribution à domicile, par ses soins du journal syndical, ce qui l'occupait deux jours par semaine.

En mars 1919, la section s'étant développée, Emile Giroud fut nommé secrétaire local, poste qu'il occupa jusqu'en 1930.

En 1920, on l'appela en plus à la présidence de l'Union ouvrière du Locle, fonctions qu'il remplit pendant dix ans, jusqu'à son départ.

Membre fondateur du Cartel syndical neuchâtelois, Emile Giroud fit partie du comité directeur en qualité de secrétaire des verbaux, jusqu'en 1930.

Il fut aussi le représentant de la classe ouvrière locloise au Conseil général depuis 1918 à 1930; il présida cette autorité durant la dernière année de son séjour au Locle. Elu député du Grand Conseil neuchâtelois, en 1926, il prit part de façon très active à tous ses travaux.

A cette époque, il quitta la localité pour se rendre à Berne en qualité de secrétaire central pour la Suisse romande. Depuis douze ans qu'il détient ce poste, il s'occupa plus particulièrement de la métallurgie et des arts et métiers de cette région où son influence grandit sans cesse.

Depuis le décès de notre regretté collègue A. Grospierre, Emile Giroud fonctionne comme rédacteur de la « Lutte syndicale ». Il collabore également à tous les mouvements conduits en Suisse romande par la F. O. M. H., actions que nous relatons plus loin.

Emile Giroud est député au Grand Conseil bernois, comme représentant de la région jurassienne.

Il fut aussi appelé à fonctionner comme conseiller technique aux conférences du Bureau international du travail.

★

René Robert joua un rôle actif dans le mouvement ouvrier jurassien, politique d'abord, syndical ensuite, depuis 1908.

Ouvrier boulanger, il tenta vainement, en compagnie d'Henri Viret, de constituer une section syndicale des boulangers, en 1912, et entra comme membre isolé dans la F. C. T. A.

Ayant changé de métier à fin juin 1916 et constatant qu'il pouvait gagner sa vie convenablement comme acheveur d'échappement, il se fit recevoir membre de la F. O. M. H., en octobre 1916.

A la fin de cette année, à la suite d'une grave crise dans la région, au sein du syndicat, le secrétaire démissionna. Quelques militants influents le prièrent de poser sa candidature. Après bien des hésitations, il se décida et fut nommé à une grande majorité, contre Edmond Ernst, soutenu par les socialistes-chrétiens, les boîtiers et faiseurs de pendants de Saint-Imier, qui lui reprochaient son ancien métier de boulanger.

Grâce à son labeur, la section augmenta rapidement ses effectifs de quatre cents à mille huit cents membres, ce qui rendit nécessaire l'engagement d'un second secrétaire, notre ami Ernest Montandon.

Le 6 mai 1919, après la démission de Georges Heymann, René Robert le remplaça au comité central, à Berne. Dans ses nouvelles fonctions, il fut mêlé de façon très étroite à tous les mouvements dans l'horlogerie et souvent la direction effective lui en fut confiée.

En 1919, après une grève à Bienne, les premiers contrats collectifs furent conclus avec les fabricants d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du canton de Berne. Ces conventions n'englobèrent malheureusement pas tous les patrons horlogers et furent résiliées, en 1920 déjà, par les patrons qui profitèrent de la crise naissante pour supprimer les avantages acquis.

En 1924 seulement, on put à nouveau signer l'entente des salaires-types, dénoncée par la Chambre suisse de l'horlogerie, en 1932, en pleine crise. La période de 1919 à 1920 est caractérisée par des mouvements innombrables dans l'horlogerie.

En 1921, le congrès de la F. O. M. H. ayant décidé l'exclusion des communistes, René Robert fut désigné pour exécuter ces décisions à Genève. Tous les comités étaient entre les mains des communistes. Ils disposaient pour leurs appels d'un journal quotidien et pouvaient insérer leurs communiqués dans le journal hebdomadaire du Parti socialiste, grâce à Nicole, qui, déjà à cette époque, prenait parti contre nous. Nombre de comités centraux des fédérations syndicales votèrent des ordres du jour de blâme contre la F. O. M. H. et acceptèrent chez elles nos exclus. Il reste encore une dernière survivance de ces dissidences, c'est le groupe des ferblantiers de la F. O. B. B.

La tâche assumée par René Robert sur la place de Genève fut très pénible. Il comptait tout d'abord n'y passer que quelques semaines. Mais les difficultés furent telles qu'il dut y rester depuis 1921 au début de janvier 1926.

Tout en réorganisant la section, en luttant chaque jour contre ses adversaires, il mena plusieurs mouvements avec succès, entre autres une grève des ferblantiers, contents de faire appel à son concours, et la grève dirigée contre la Maison Helbein de célèbre mémoire, qui dura 17 semaines.

En 1926, René Robert reprit ses fonctions de secrétaire central avec siège à Neuchâtel. Depuis cette date, notre ami s'occupa de tous les mouvements survenus dans l'industrie horlogère. Citons entre autres la grève des boîtiers or, faite en accord avec les patrons, en vue du relèvement des tarifs de vente, seul cas connu d'une grève soutenue d'un commun accord par les patrons et les ouvriers. En 1928 éclata une nouvelle grève contre les patrons boîtiers, qui nous apporta six jours de vacances et quelques autres avantages, et en 1929, ce fut la première réglementation des vacances pour une partie de l'industrie horlogère.

Dès fin 1929, une crise très grave éclata dans l'industrie horlogère et la F. O. M. H. dut soutenir un effort financier énorme. Il fallut prendre des initiatives pour obtenir des pouvoirs publics des subventions suffisantes, multiplier

les démarches, afin de défendre les droits à l'existence de milliers d'horlogers chômeurs, auprès des conseils de commune, des cantons et de la Confédération.

Toutes les fédérations ouvrières ont bénéficié, quand la crise les frappa à leur tour, de cette activité inlassable, de même que les chômeurs de toute la Suisse.

En 1937, après plusieurs tentatives pour obtenir à nouveau la conclusion d'une entente dans l'industrie horlogère, éclata la grève des faiseurs de cadrans, qui aboutit à la signature des conventions horlogères actuelles, réglementant les salaires et accordant six jours de vacances.

Depuis 1926, René Robert chercha constamment à favoriser une organisation de l'industrie horlogère, faisant aux ouvriers leur part. Dans les commissions officielles, par des requêtes aux pouvoirs publics et aux employeurs, il travailla, avec ses collègues, pour des organisations aussi poussées que possible de la profession, si bien définies dans les thèses sur la communauté professionnelle.

L'activité politique multiple de René Robert, qui débuta à Villeret, en 1908, alors qu'il était ouvrier à la Coopérative de ce lieu, continua ensuite à Saint-Imier, sans relâche, où il réorganisa la section et fit partie du Conseil général.

A Berne, il fut élu membre du comité directeur du Parti socialiste suisse. En 1919, 1920 et 1921, à Genève, au poste de secrétaire du parti, alors sous la présidence de Dicker. Elu en 1928 député au Grand Conseil neuchâtelois, il y siégea jusqu'en 1937, le quitta ensuite de divergences dues aux communistes, accepta un nouveau mandat en 1941, et fut élu en tête de liste.

Conseiller national depuis 1935, René Robert joue dans cette autorité un rôle de premier plan dans la défense des intérêts ouvriers et de l'horlogerie en particulier. Il fut aussi appelé à fonctionner comme conseiller technique à la Conférence internationale du travail et comme vice-président de la commission du chômage en 1934. *H. Uebersax.*

Bibliographie.

William-E. Rappard. L'Avènement de la démocratie moderne à Genève (1814—1847). Alex. Julien, éditeur, Genève.

M. W. Rappard est professeur à l'Université de Genève et directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales; deux tâches très absorbantes qu'on se représente aisément et cependant, chaque année, il trouve encore la possibilité de publier de remarquables ouvrages d'érudition.

Dans son dernier livre «L'Avènement de la démocratie moderne à Genève», M. Rappard fait revivre la période de 1814—1847, si riche en événements, avec une élévation de pensée et un souci d'objectivité qui en font un ouvrage d'une valeur exceptionnelle.

Comment et pourquoi Genève devient-elle une démocratie? C'est à ces questions que M. Rappard a voulu apporter une réponse aussi claire et aussi incontestable que le permettait son enquête. Cette enquête, il l'a faite en historien impartial qui volontairement s'abstient de juger. Il a voulu éclairer, non endoctriner. Il a cherché sans aucune arrière-pensée d'apologie ou de dénigrement à comprendre et à faire comprendre comment et pourquoi la Genève du syndic Des Arts s'est au cours d'une génération muée en celle du tribun James Fazi.